

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 5 octobre 2009

Président: M. Yves JEGO

Présents : MMES : TIMON, PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, JAMET, DE SAINT LOUP, GAUTHIER, FOURNALES, PIETROBON, POIRIER, AOUIDAD
et

MM : VILLETTE, GERIN, ANDREINI, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, DEMELUN, PATY, LORET, LEFIER, POILE, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, JACQUIER, CHEREAU, ALBOUY-GUIDICELLI, CAHIN, MAILIER, GARCIA, GAULTIER, SEMELLE, TYCHENSKY, AUTHIER, GORACY, BENARD, TROUVE, CHOMET et BAZIRE.

Absents représentés : Mme DUPRE par M. CHOMET
M. EVEN par Mme POIRIER
M. AUTHIER par M. HUSSON
M. MAILLARD par Mme AOUIDAD

Pouvoirs : M. RUIZ à M. BAZIRE

Absents excusés : M. BEZANGER et Mme GADEAU

M. SEMELLE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

- ◆ le procès verbal n° 48 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2009

Approuve à la majorité absolue :

- ◆ le budget supplémentaire général 2009

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ le budget supplémentaire tourisme 2009

Approuve à l'unanimité :

- ◆ le budget supplémentaire actions économiques 2009
- ◆ le budget supplémentaire ZAC de Saint Donain 2009
- ◆ le budget supplémentaire ZAC des Rougeaux 2009
- ◆ le budget supplémentaire ZAC Langevin 2009
- ◆ le budget supplémentaire Lotissement de Merlange 2009
- ◆ le budget supplémentaire Eau Potable 2009
- ◆ le budget supplémentaire Assainissement 2009

Décide à l'unanimité :

- ◆ le renouvellement de deux contrats à durée déterminée

Fixe à l'unanimité :

- ◆ la valeur faciale du titre restaurant à 7,50 € à compter du 1^{er} novembre 2009

Adopte à l'unanimité :

- ◆ le règlement relatif à l'utilisation des véhicules de service

Prend acte à l'unanimité :

- ◆ du rapport annuel relatif aux activités du service public du traitement des ordures ménagères

Approuve à l'unanimité :

- ◆ l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif avec SAUR France pour le secteur de Varennes sur Seine

Décide à l'unanimité :

- ◆ de s'inscrire dans la dynamique projet de territoire et de valider la candidature de la CC2F aux différents dispositifs de l'Europe, de la Région Ile de France et du Conseil Général de Seine et Marne

Prend acte :

- ◆ du rapport annuel de la gestion du service public d'eau potable pour l'exercice 2008
- ◆ du rapport annuel de la gestion du service public de l'assainissement pour l'exercice 2008

Accepte à l'unanimité :

- ◆ de porter la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement d'une aire de retournement des bus au lycée André Malraux

Approuve à l'unanimité :

- ◆ l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général de la Communauté de Communes

Autorise à l'unanimité :

◆ le paiement des frais de portage supportés par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France pour un montant maximum de 30 000 € dans le cadre de l'aménagement de la zone des Bords de l'Yonne (route de sens)

Elit à la majorité des suffrages exprimés:

◆ Mme Marie Claude DE SAINT LOUP représentante de la Communauté de Communes des Deux Fleuves au SIRMOTOM suite à la démission d'un délégué communautaire

Le Président,

Yves JEGO